



Association Facultaire Étudiante de Sciences Humaines de l'UQAM
405 rue Ste-Catherine Est, local J-M770
Montréal (Québec) H3C 3P8
Téléphone : 514-987-3000 poste 2633
Courriel : afesh@uqam.ca

Assemblée générale, mercredi 23 mai 2012
10h, théâtre Le National
Procès-verbal

0.0 Procédures

0.1 Ouverture et élection du présidium

Jean Charest propose l'ouverture de l'assemblée. (11h)

Michelle Courchesne appuie.

Adoptée à l'unanimité

Jean Charest propose que Mathilde Létourneau agisse à l'animation et Lauran Ayotte au secrétariat.

Michelle Courchesne appuie.

Adoptée à l'unanimité.

0.2 Adoption de l'ordre du jour

Jean Charest propose l'ordre du jour tel quel :

0.0 Procédures

0.1 Ouverture et élection du présidium

0.2 Adoption de l'ordre du jour

0.3 Adoption du procès-verbal de la dernière assemblée générale

1.0 Loi spéciale

1.1 Plénières

1.2 Délibérante

2.0 Traitement des avis de motion

2.1 Augmentation de la cotisation étudiante

3.0 Plan d'action

4.0 Finances

5.0 Varia

6.0 Levée

Michelle Courchesne appuie.

Adoptée à l'unanimité.

0.3 Adoption du procès-verbal de la dernière assemblée générale

Aucun procès-verbal disponible.

1.0 Loi spéciale

1.1 Plénières

Jean Charest propose une présentation de 10 minutes suivi d'une plénière de 30 minutes sur la loi spéciale.

Michelle Courchesne appuie.

Adoptée à l'unanimité.

Jean Charest propose une prolongation de la plénière de 15 minutes.

Michelle Courchesne appuie.

Adoptée à l'unanimité.

Jean Charest propose une prolongation de la plénière de 15 minutes.

Michelle Courchesne appuie.

Adoptée à l'unanimité.

Jean Charest propose que le procès-verbal et ceux subséquents soit sous huis-clos le temps de la durée de loi spéciale.

Michelle Courchesne appuie.

Jean Charest propose que l'on remplace le nom de la personne qui propose par Jean Charest et le nom de la personne qui appuie par Michelle Courchesne dans les procès-verbaux durant la loi spéciale.

Michelle Courchesne appuie.

Adopté à majorité.

Principale telle qu'amendée :

Jean Charest propose que le procès-verbal et ceux subséquents soit sous huis-clos le temps de la durée de loi spéciale et que l'on remplace le nom de la personne qui propose par Jean Charest et le nom de la personne qui appuie par Michelle Courchesne dans les procès-verbaux durant la loi spéciale.

Michelle Courchesne appuie.

Jean Charest propose que soit retiré : «que le procès-verbal et ceux subséquents soit sous huis-clos le temps de la durée de loi spéciale et ».

Michelle Courchesne appuie.

Adopté à majorité.

Principale telle qu'amendée :

Jean Charest propose que l'on remplace le nom de la personne qui propose par Jean Charest et le nom de la personne qui appuie par Michelle Courchesne dans les procès-verbaux durant la loi spéciale.

Adoptée à majorité.

1.2 Délibérante

Jean Charest propose que :

Que l'AFESH s'oppose de front et dénonce l'illégitimité de la loi spéciale 78;

Que l'AFESH ne révise pas ses pratiques organisationnelles et ses prises de position politique en dépit de la loi spéciale 78

Que l'AFESH constate que pour continuer à jouer son rôle , par voie de conséquence, elle désobéira et

défiera la loi spéciale 78.

Que l'AFESH n'annule pas d'événements de son plan d'action, notamment les manifestations et les actions qu'elles organise ou communique aux membres.

Que l'AFESH se repositionne ultérieurement sur la question des levée de cours, blocages et plus généralement, des modalités d'application des mandats de grève.

Michelle Courchesne appuie.

Jean Cahrest propose de rayer « que l'AFESH se repositionne ultérieurement sur la question des levée de cours, blocages et plus généralement, des modalités d'application des mandats de grève. »

Michelle Courchesne appuie.

L'amendement est rejeté.

Jean Charest propose que soit rayé «Que l'AFESH constate que pour continuer à jouer son rôle, par voie de conséquence, elle désobéira et défiera la loi spéciale 78.»

Michelle Courchesne appuie.

Jean Charest demande la question préalable avec fin des tours de parole.

Michelle Courchesne appuie.

Adoptée à la majorité des 2/3.

L'amendement est rejeté.

Jean Charest propose d'amender la principale en ajoutant : « Que l'AFESH appelle la population et l'ensemble des groupes sociaux, syndicats, associations étudiantes et partis politiques à désobéir ouvertement à la loi 78;

Que l'AFESH appelle à tou.te.s à contester toute amende reçue en lien avec la loi 78 et la grève étudiante dans son ensemble et appuie toute démarche de recours collectif dans ce sens. »

Sous-amendement :

Jean Charest propose le sous-amendement : « dans un communiqué de presse, ».

Michelle Courchesne appuie.

Adopté à l'unanimité.

Amendement tel que modifié :

Jean Charest propose d'amender la principale en ajoutant : « que l'AFESH, dans un communiqué de presse, appelle la population et l'ensemble des groupes sociaux, syndicats, associations étudiantes et partis politiques à désobéir ouvertement à la loi 78;

Que l'AFESH appelle à tou.te.s à contester toute amende reçue en lien avec la loi 78 et la grève étudiante dans son ensemble et appuie toute démarche de recours collectif dans ce sens. »

L'amendement est adopté à majorité.

Principale telle qu'amendée :

Jean Charest propose que :

Que l'AFESH s'oppose de front et dénonce l'illégitimité de la loi spéciale 78;

Que l'AFESH ne révise pas ses pratiques organisationnelles et ses prises de position politique en dépit de la loi spéciale 78

Que l'AFESH constate que pour continuer à jouer son rôle , par voie de conséquence, elle désobéira et défiera la loi spéciale 78.

Que l'AFESH n'annule pas d'événements de son plan d'action, notamment les manifestations et les actions qu'elles organise ou communique aux membres.

Que l'AFESH se repositionne ultérieurement sur la question des levée de cours, blocages et plus généralement, des modalités d'application des mandats de grève.

Que l'AFESH, dans un communiqué de presse, appelle la population et l'ensemble des groupes sociaux, syndicats, associations étudiantes et partis politiques à désobéir ouvertement à la loi 78;

Que l'AFESH appelle à tou.te.s à contester toute amende reçue en lien avec la loi 78 et la grève étudiante dans son ensemble et appuie toute démarche de recours collectif dans ce sens.

Adoptée à majorité.

Jean Charest propose que la CLASSE appelle à une campagne de solidarité tant nationale qu'internationale, afin de constituer un fonds de solidarité afin de poursuivre la grève à l'automne. Qu'en ce sens, que des dons soient recueillies tant par les citoyens et citoyennes, que par les organisations politiques, d'ici et d'ailleurs. Que la CLASSE réfléchissent à un mécanisme de redistribution des dons de ce fond entre la CLASSE et ses associations membres.

Michelle Courchesne appuie.

Jean Charest propose l'ajout de « autonome ».

Michelle Courchesne appuie.

L'amendement est mis en dépôt.

Proposition principale adopté à l'unanimité.

Jean Charest propose que l'AFESH organise une interfac. afin d'évaluer les possibilités de constituer une association étudiante pan-uqamienne en grève fondée sur les cotisations volontaires.

Que lors de cette réunion interfac, que soit proposé une assemblée pan-uqamienne des étudiants et étudiantes en grève avant juillet.

Michelle Courchesne appuie.

Jean Charest propose d'ajouter : au plus tard à la mi-août.

Michelle Courchesne appuie.

Adopté à l'unanimité.

Principale telle qu'amendée :

Jean Charest propose que l'AFESH organise un interfac. afin d'évaluer les possibilités de constituer une association étudiante pan-uqamienne en grève fondée sur les cotisations volontaires.

Que lors de cette réunion interfac, que soit proposé une assemblée pan-uqamienne des étudiants et étudiantes en grève au plus tard à la mi-août.

Adopté à majorité.

Jean Charest propose la levée de l'assemblée.

Michelle Courchesne appuie.

Adoptée à majorité.

Le levée est faite à 14h28.